

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 21 septembre 2009 à 20 h 30

L'an deux mille neuf, le vingt et un septembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi et les statuts de la Communauté de communes I HOLDI-OZTIBARRE, à la mairie de Larceveau, sous la présidence de M. Lucien DELGUE, Président.

Date de la convocation	03/09/2009
Date d'affichage de la convocation	03/09/2009
Date de publication de la délibération	23/09/2009
Date d'envoi de la délibération à la sous-préfecture	01/10/2009
Membres du Conseil Communautaire en exercice	29
Membres titulaires présents	27
Membres suppléants présents	0

**Membres titulaires présents** : Marc ARRACHOU, André ETCHEBERRY, Lucien DELGUE, Roger LANDAGARAY, Sylvie ARBELETCHÉ, Eric ITHURRALDE, Bernard MOLIMOS, Yves LASCOR, Bertrand HARISPURU, Jean-Louis CASET, Jean Paul CABOT, Bernard CACHENAUT, André SANCHEZ, Marie-Hélène OYHENART, Jean Michel IRUME, Evelyne GACHEN, Yves ONDARTS, Christian DUFAU, Jules LARRAMENDY, Anne-José CHASSEVENT, Christian GALLOT, Daniel OLÇOMENDY, André CHOURROUT, Jean Pierre VIGNEAU, André LARRALDE, René ETCHEMENDY et Nathalie SUSPERREGUI formant la majorité des membres en exercice.

**Membres titulaires absents** : Xavier LACOSTE et Pierre DURANGA.

**Secrétaire de séance élu** : M. Bernard CACHENAUT.

**Objet : approbation d'un nouveau contrat d'assurance VILLASSUR à Groupama.**

Le Président expose à l'assemblée que les bureaux du secrétariat communautaire ont été fixés au rez-de-chaussée du multiple rural à l'holdy (Bureaux de l'ancienne perception) et qu'il convient donc d'assurer ces nouveaux locaux.

Après contact avec l'assureur communautaire GROUPAMA, ce dernier a établi un nouveau contrat d'assurance VILLASSUR qui récapitule :

- les garanties souscrites,
- le détail de ces garanties par bien immobilier et son contenu,
- la garantie dommages électriques,
- la garantie multirisque informatique,
- la responsabilité générale des EPCI,
- l'extension facultative de garanties,
- le tableau des clauses et des dispositions spécifiques,
- les mentions obligatoires,
- les mentions légales,
- la cotisation.
- 

Après lecture de nouveau contrat, le Président demande au Conseil de l'approuver.

Où cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**Approuve** le nouveau contrat d'assurances ci-joint,

**Autorise** le Président à signer ce contrat d'assurances avec la société GROUPAMA,

**Rappelle** que ce nouveau contrat engendrera une dépense supplémentaire de 244,80 € pour 2009 qui sera réglé sur le compte budgétaire n°616.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,

